

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

PROCÈS-VERBAL
**RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 JUN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre juin à onze heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de Gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur François LUCAS, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Anthony ZILIO.

Etaient absents et excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Monsieur Nicolas PAGET et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Madame Geneviève JEAN et son suppléant Monsieur SIAUD.

Etaient représentés : Madame Laurence CHABAUD – GEVA a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Madame Martine DURIEU a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom.

Présence de Mme Françoise DEMONT, Payeur Départemental de Vaucluse.

Présence de Madame Isabelle PIGOULLIÉ-RODULFO, Directrice du CDG84, de Madame Muriel DURNEY et de Madame Marie Mélanie GODARD, Directrices Adjointes.

Monsieur Maurice CHABERT souhaite la bienvenue à ses collègues.

Il est proposé d'examiner tout de suite le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025.

Adoption du procès-verbal du 20 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

**Attribution et autorisation de signature du marché de travaux – Salle du
Conseil d'Administration**

La parole est laissée à Mme Isabelle PIGOULLIÉ – RODULFO.

Il a été émis le souhait de disposer d'une salle plus importante pour le Conseil d'administration afin d'accueillir un plus grand nombre de personnes et de pouvoir l'aménager selon les types de réunion. Il a été alors proposé de réaliser des travaux d'aménagement, d'extension et de modernisation des équipements.

Pour rappel, le CDG 84 dispose actuellement d'une salle de réunion du conseil d'administration qui peut accueillir 22 personnes en mode réunion et au maximum 32 en configuration conférence. Sa modularité est limitée, et le système de visio-conférence demande à être modernisé.

Grâce aux compétences d'un architecte, le CDG 84 a pu lancer un marché public portant sur le réaménagement et l'extension de la salle du Conseil d'administration.

Le marché publié a été lancé le 24 avril 2025, décomposé en huit lots :

- Lot 1 : Cloison/Faux Plafond ;
- Lot 2 : Climatisation/Ventilation ;
- Lot 3 : Electricité ;
- Lot 4 : Equipement numérique ;
- Lot 5 : Menuiseries ;
- Lot 6 : Peintures ;
- Lot 7 : Démontage passerelle ;
- Lot 8 : Mobilier.

Les candidats avaient jusqu'au 24 mai 2025 pour déposer leur offre.

A la suite de la Commission d'Appel d'Offres qui a eu lieu le 24 juin 2025 et au regard du procès-verbal, les offres économiquement les plus avantageuses ont été dégagées.

| REAMENAGEMENT ET EXTENSION – SALLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 84 | | | |
|---|---------------------|---------------------|--------------------|
| ANALYSE DES OFFRES | | | |
| DESIGNATION | MONTANT HT | OFFRES | ENTREPRISES |
| Lot 1 - CLOISONS – FAUX PLAFOND | 21 000, 00 € | 19 971,00 € | DEGIRMENCI |
| Lot 2 – CHAUFFAGE CLIMATISATION VMC | 51 000,00 € | 51 089,00 € | JULLIAN |
| Lot 3 - ELECTRICITE | 24 000, 00 € | 17 755,00 € | CADELEC |
| Lot 4 – FOURNITURE ET INSTALLATION EQUIPEMENT NUMERIQUE | 33 104, 00 € | 41 979,76 € | ERM |
| Lot 5 – FOURNITURE ET POSE BRISE SOLEIL ORIENTABLE | 118 000, 00 € | 109 400,00 € | VERALIA |
| Lot 6 – PEINTURE | 3 000, 00 € | 2 892,64 € | GARCIA |
| Lot 7 – DEMONTAGE PASSERELLE METALLIQUE | 11 000, 00 € | 10 800,00 € | VERALIA |
| Lot 8 – MOBILIER | 28 000, 00 € | 34 404,95 € | EPOXIA |
| Total HT | 289 104,00 € | 288 292,35 € | |

Publié sur le site internet du CDG le 02/07/2025

Il est demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer le marché ainsi que tout document y afférant, y compris avenants, avec chaque candidat retenu, concernant le réaménagement et l'extension de la salle du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président à l'unanimité à signer le marché ainsi que tout document y afférant, y compris avenants, avec chaque candidat retenu, concernant le réaménagement et l'extension de la salle du Conseil d'administration.

Plan de formation du CDG 84 – 2025/2026/2027

Le Président laisse la parole à Mme Isabelle PIGOULLIE – RODULFO.

Depuis 2015, un Plan de Formation est élaboré pour les agents du CDG 84. Un groupe de travail a été mis en place pour bâtir le projet du Plan de Formation à partir d'une part des réponses à un questionnaire et d'autre part aux entretiens professionnels de 2024.

Une réunion d'information a été organisée en décembre pour présenter aux agents les différents dispositifs.

Le CST a été saisi pour avis le 18 juin 2025.

Ce plan de formation constitue le cadre structurant des actions de formation à venir, en lien avec les besoins identifiés et les priorités de développement des compétences au sein du CDG 84.

Par la suite, il sera communiqué aux agents du CDG 84 fin juin.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'acter la décision d'adopter le Plan de Formation 2025-2026-2027.

Mme MARQUEZ prend la parole et indique que ce plan de formation est une très bonne chose pour la montée en compétence des agents du CDG 84.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'adopter ce plan de formation.

Répartition de l'excédent budget annexe CDG 13

Mme PIGOULLIE – RODULFO indique que les Centres de Gestion s'organisent au niveau régional ou interrégional pour l'exercice de leurs missions (Art L 452-11 – Code Général de la Fonction publique).

A compter du 1er janvier 2016, un budget annexe a été créé par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour répondre au besoin d'un suivi financier de cette organisation (délibération 16/15 du 18 septembre 2016 votée par le Conseil d'administration du CDG13).

Le CFU 2024 de ce budget annexe, approuvé par l'organe délibérant, montre un résultat excédentaire de fonctionnement de 2 320 108.91€.

Les 6 centres de gestion de la région PACA ont décidé de répartir entre eux une partie de cet excédent soit 900 000€.

La répartition des 900 000 € d'excédent se fera en fonction des effectifs des agents territoriaux dans chacun des départements de la Région PACA tels qu'ils ressortent du recensement SIASP au 31/12/2021 effectué par l'INSEE.

Le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, en qualité de centre coordinateur en Région PACA, a entériné cette décision dans une délibération 1125 de son Conseil d'administration en séance ordinaire du 24 février 2025.

La somme de 900 000 € des excédents antérieurs sera donc reversée selon les règles de répartitions approuvées entre les 6 Centres de Gestion de la coordination PACA comme suit :

- CDG des Alpes-de-Haute-Provence (04) : 32 940 €
- CDG des Hautes-Alpes (05) : 28 170 €
- CDG des Alpes-Maritimes (06) : 210 420 €
- CDG des Bouches-du-Rhône (13) : 360 180 €
- CDG du Var (83) : 176 400 €
- CDG du Vaucluse (84) : 91 890 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver la répartition de l'excédent de 900 000.00€ à hauteur de 91 890€ pour le Centre de Gestion de Vaucluse.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité cette répartition.

Modification du tableau des effectifs

Le Président cède la parole à Mme PIGOULLIE – RODULFO.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir examiner les modifications du tableau des effectifs conformément à ces propositions :

- De prendre acte du départ en retraite d'un agent chargé de la fonction d'inspection, ayant le grade de technicien principal de 1ère classe au 1er août 2025
- De recruter un archiviste, après une période de 3 mois au motif d'accroissement temporaire d'activité du 01/06/2025 au 31/08/2025, en tant qu'agent contractuel au grade d'assistant de conservation du patrimoine à compter du 1er septembre 2025,
- D'acter la radiation des effectifs d'un agent stagiaire sur le grade de rédacteur, suite à son admission à la retraite pour invalidité au 01/06/2025,
- D'acter la fin de contrat d'un archiviste, contractuel au grade d'adjoint du patrimoine, au 31/08/2025 au motif de suivi de conjoint.

Il est ajouté qu'un agent contractuel sera recruté pour une durée de 3 mois, sur des fonctions d'accueil à compter du 07 juillet 2025.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur la modification du tableau des effectifs et de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Les crédits sont inscrits au BP 2025.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des effectifs, telles qu'elles sont exposées et mises en annexe de la délibération.

Adhésion à la solution de vote électronique proposée par le GIP Informatique

Il est rappelé que la délibération 23/006, votée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 mars 2023, a autorisé la signature d'une convention d'adhésion au GIP informatique des CDG, véritable outil de mutualisation.

Près d'une cinquantaine d'entre eux l'ont sollicité pour trouver une solution de vote électronique pour les élections des représentants du personnel qui se dérouleront en 2026.

L'équipe du GIP s'est donc employée à rechercher une solution de vote électronique, un prestataire pour expertiser cette solution et entamer une négociation avec le GIP MDS en charge de la déclaration sociale nominative pour obtenir la liste des agents des collectivités en vue d'élaborer les listes électorales.

Dans le cadre de la première étape, le GIP a été l'un des premiers organismes à lancer un appel d'offres auquel 4 candidats ont répondu. La commission d'appel d'offres réunie le 30 avril dernier a retenu la proposition de la société SLIB.

Afin de pouvoir réserver les ressources du prestataire retenu, il est demandé aux CDG de positionner leur intention de s'engager dans cette démarche pilotée par le GIP.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir vous prononcer sur le principe de s'engager dans cette démarche, tout en notant que le CST ainsi que le Conseil d'Administration de septembre 2025 seront saisis d'un rapport demandant à leurs membres d'approuver le choix du vote électronique et de cette solution informatique.

Une démarche de concertation sera entamée avec les organisations syndicales.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'adopter l'engagement de cette démarche.

Fiche financière concours de médecin 2^{ème} classe

La parole est laissée à Marie Mélanie GODARD.

Il s'agit d'un rapport classique qui permet de se faire rembourser les coûts lauréat. En application de la charte régionale de coopération des CDG de la région PACA et de la convention cadre pluriannuelle entre les CDG de la région PACA relative au transfert des ressources financières en matière d'organisation des concours et examens professionnels, les CDG s'organisent au niveau régional ou interrégional pour l'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégorie A et B transférés par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et par le décret 2009-1732 du 30 décembre 2009.

La compensation financière est versée par le CNFPT au CDG coordonnateur de la région, sous forme d'une enveloppe unique, qui rembourse ensuite à chacun des CDG de la région les frais d'organisation des opérations organisées, au regard de la fiche financière établie.

En application de la convention générale entre les CDG relative à la mutualisation des coûts des concours et examens professionnels transférés du CNFPT vers les centres de gestions, le CDG

coordonnateur recouvrera, auprès des autres Centres de gestion coordonnateurs, les recettes correspondant au coût des lauréats de concours et d'examens relevant d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

La fiche récapitulative fixant d'une part le coût global, et d'autre part le coût lauréat, pour le **concours des Médecins territoriaux 2ème classe organisé en 2025** par le CDG84 est en annexe de la délibération.

Afin de demander les remboursements au CDG coordonnateur, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver l'annexe financière jointe à la délibération,
- Approuver les coûts lauréat applicables aux CDG coordonnateurs dont dépendent les admis d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'approuver l'annexe financière jointe à la délibération ainsi que les coûts lauréat.

Fiche financière examen professionnel ETAPS principal de 2^{ème} classe AG

La parole est laissée à Marie Mélanie GODARD.

Il s'agit d'un rapport classique qui permet de se faire rembourser les coûts lauréat.

En application de la charte régionale de coopération des CDG de la région PACA et de la convention cadre pluriannuelle entre les CDG de la région PACA relative au transfert des ressources financières en matière d'organisation des concours et examens professionnels, les CDG s'organisent au niveau régional ou interrégional pour l'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégorie A et B transférés par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et par le décret 2009-1732 du 30 décembre 2009.

La compensation financière est versée par le CNFPT au CDG coordonnateur de la région, sous forme d'une enveloppe unique, qui rembourse ensuite à chacun des CDG de la région les frais d'organisation des opérations organisées, au regard de la fiche financière établie.

En application de la convention générale entre les CDG relative à la mutualisation des coûts des concours et examens professionnels transférés du CNFPT vers les centres de gestions, le CDG coordonnateur recouvrera, auprès des autres Centres de gestion coordonnateurs, les recettes correspondant au coût des lauréats de concours et d'examens relevant d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

La fiche récapitulative fixant d'une part le coût global, et d'autre part le coût lauréat, pour l'**examen professionnel d'avancement au grade d'ETAPS principal de 2^{ème} classe** organisé en 2025 par le CDG84, est en annexe de la délibération.

Afin de demander les remboursements au CDG coordonnateur, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver l'annexe financière jointe à la délibération,

- Approuver les coûts lauréat applicables aux CDG coordonnateurs dont dépendent les admis d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'approuver l'annexe financière jointe à la délibération ainsi que les coûts lauréat.

Admission créances en non-valeur

Il est indiqué que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse :

- sur 3 pièces différentes,
- sur 3 débiteurs distincts,
- de 2015 à 2016,
- d'un montant total de 1 659.35 euros
- pour des motifs de poursuites sans effet

Les titres sont donc présentés en non-valeur, les services du Trésor ayant essayé par tous les moyens d'obtenir leur recouvrement, en vain. Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement. Le détail des motifs est précisé dans le tableau ci-dessous.

| Exercice | Référence | Imputation | Nom du redevable | Montant PEC | Montant restant À recouvrer | Motif de la présentation |
|----------|-------------|------------|-----------------------|-------------|-----------------------------|--------------------------|
| 2016 | T-202 | 7062-- | MONTEUX | 150,00 | 150,00 | Poursuite sans effet |
| 2015 | T-233777081 | -- | CC PAYS DES SORGUES M | 574,78 | 574,78 | Poursuite sans effet |
| 2015 | T-78 | 7085-- | MAIRIE D'AMIGNON | 934,57 | 934,57 | Poursuite sans effet |
| | | | | | 1 659,35 | |

L'admission en non-valeur des créances est ainsi décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration bien vouloir admettre en non-valeur la somme de 1 659.35 euros (mille six cent cinquante-neuf euros et trente-cinq centimes), ces créances étant inscrites au compte budgétaire 6541.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 1 659.35 euros (mille six cent cinquante-neuf euros et trente-cinq centimes), ces créances étant inscrites au compte budgétaire 6541.

Autorisation d'utilisation de l'application comptabilité analytique

La parole est laissée à Mme PIGOULLIE – RODULFO.

Une délibération a été votée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 mars 2023, et a autorisé la signature d'une convention d'adhésion au GIP informatique des CDG.

Le Groupement d'Intérêt Public Informatique des Centres de Gestion propose aujourd'hui une application de gestion de la comptabilité analytique : COST.

Véritable outil d'aide à la décision, elle permet de mettre à la disposition des élus, des directions et des services un outil de calcul des coûts de revient, de contrôle de gestion et de prospective financière. Elle sera adossée à la comptabilité règlementaire.

La contribution annuelle à la maintenance, au support du logiciel et à son hébergement s'élève à 9 500€.

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'Administration d'acter la décision de l'utilisation du Logiciel COST permettant la mise en place d'un outil de Comptabilité Analytique, support du Contrôle de gestion pour une période minimum de deux ans, l'exercice 2025 étant dédié à l'installation, le paramétrage et la formation initiale des utilisateurs, les premiers indicateurs exploitables seront disponibles à la fin de l'année 2026.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'acter la décision de l'utilisation du Logiciel COST permettant la mise en place d'un outil de Comptabilité Analytique.

Informations diverses

Point des réunions conduites avec la MNT dans le cadre du contrat groupe Santé – Prévoyance.

MM GODARD rappelle que deux réunions ont été organisées à l'adresse des collectivités qui ont émis le souhait de rejoindre le contrat groupe au 01/01/2026.

Près de 40 collectivités ont répondu à ces invitations et ont pu bénéficier de la présentation de l'offre santé.

Une circulaire sera diffusée cette semaine via la newsletter, indiquant les modalités à observer pour l'adhésion à cette échéance.

Retour sur la première journée d'Information Territoriale

Cette matinée s'est déroulée à Lorient du Comtat le 13 mai dernier.

Elle a permis de proposer plusieurs thèmes d'étude aux collectivités : actualités juridiques, handicap et maintien dans l'emploi, la gestion des addictions.

Cette initiative sera renouvelée chaque trimestre sur le territoire.

Réunion 03 07 promotion interne

Les prochaines commissions qui statueront sur les listes d'aptitude sont programmées le 03/07 prochain.

Il y a 395 dossiers, soit 20% de plus que l'année dernière. Faute de recrutements suffisants dans des cadres d'emplois, il est fait appel à la clause de sauvegarde.

Point sur le marché assurance statutaire

Les candidats sélectionnés seront auditionnés le 03/07 prochain. Une Cao et un CA seront organisés le 17 juillet.

Une charte ATSEM est en cours de rédaction, à l'adresse des collectivités et sur commande de l'Association des Maires du Vaucluse.

Mme PIGOULLIE - RODULFO indique que le CDG 84 participera au prochain congrès des maires le 13 novembre 2025.

L'ordre du jour envoyé aux membres du Conseil d'Administration étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Président,

Maurice CHABERT

A circular official stamp with the text "MAIRIE" at the top, "CDG 84" in the center, and "FONCTION PUBLIQUE" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

1

1